



FLASH INFO : HAUTE GARONNE, UNE INTIMIDATION RATEE

Depuis le mois de février 2019, afin de défendre le service public et alerter leurs concitoyens sur le démantèlement programmé de la DGFIP, nos collègues du département 31 ont organisé un blocage tournant quasi-continu des centres des finances publiques de Toulouse et ses environs. Au début du mois d'avril, notre section CGT a fait parvenir une motion de soutien à ces agents. La raison ? 40 d'entre-eux ont été assignés au Tribunal Administratif par leur Direction.

Le tribunal a tranché ce 5 avril 2019 : non-lieu. En effet, au moment de l'ouverture du procès, les collègues n'avaient pas cessé leurs actions, mais n'occupaient plus les locaux. La justice a considéré que le nouveau préavis de grève déposé par les organisations syndicales n'était pas suffisant pour justifier l'imminence de nouveaux blocages.

Réjouissons-nous que justice ait été rendue, confirmant ainsi l'importance du droit fondamental de grève et de manifestation.

Surtout, ne nous laissons pas intimider par ces méthodes lâches. Les Directions seraient-elles dépassées et effrayées par le conflit que le gouvernement Macron a provoqué, au point d'essayer de frapper les agents sous la ceinture ? Subissent-elles des pressions de la part de Bercy

ou des Préfectures pour museler les agents au maximum ?

Vous l'aurez compris, on donne à la loyauté le sens qu'on veut bien lui donner. Est-ce la servilité envers un gouvernement ? Ou bien, est-ce la fidélité au bien du peuple français ?



Française, FRANÇAIS !

« Je vous ai compris » ne sera donc probablement pas ce qu'il ressortira de l'intervention de Mme COULONGEAT, le 2 avril dernier face aux collègues présents lors du blocage du CTL.

A cette occasion, notre Directrice a en effet su user à moult reprises des anglicismes abstraits de « front-office » et « back-office ».

N'étant pas certains d'avoir bien compris, ou pris la mesure du propos, nous nous garderons bien ici d'en apporter une définition.

Mais nous invitons chacun à effectuer quelques simples et rapides recherches, et ne manquerons pas de notre côté de tenter d'y apporter des éléments de réponse.

Car ce sujet, contrairement à ce que nous pourrions croire, n'est pas anodin.

En effet, depuis l'annonce de la réforme CAP 2022, nous voyons poindre une forme particulière d'expression, ainsi que des anglicismes directement hérités des théories du management (tiens encore un) anglo-saxon. Ceci en dit long sur la vision que peuvent avoir certains de nos cadres de l'avenir ainsi que des transformations à opérer au sein de notre administration.

A ce titre il convient peut-être donc de rappeler qu'aux termes de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, consolidée le 10 avril 2019, relative à l'emploi de la langue française :

« Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ».

Outre nos devoirs tels que la loyauté, nous devons donc au quotidien nous rappeler notre devoir d'exemplarité.

Manif ou manip ?

Si la colère fiscale se manifeste avec plus d'insistance aujourd'hui, si le peuple s'insurge contre la politique libérale au profit d'une classe, si la révolte populaire secoue les 4 coins de la France, est-ce que le contre-feu simpliste et éculé qui fait passer les manifestants pour des casseurs suffira à détourner les Français de leur objectif, vivre dans une société démocratique et de progrès social ?

Que propose le gouvernement actuel comme solution à cette grogne sociale ?

Un „Grand Débat national“ tronqué, des mesures autoritaires, répressives et réactionnaires. Les atteintes récentes au droit fondamental de manifester (inscrit dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), font partie de ces mesures, ainsi en est-il de :

- la réduction du droit à manifester et à s'exprimer, actuellement en débat au Parlement, présentée dans une loi faussement dénommée « anti-casseurs ».

- l'assignation brutale de 40 camarades des finances publiques de la Haute-Garonne au Tribunal Administratif par leur DRFiP du fait de leur action de défense de leurs missions et du service public.

- l'attaque sauvage d'une militante de 73 ans lors d'une manifestation pacifique, qui, blessée grièvement par les forces de « l'ordre » (cherchez l'erreur), se fait conseiller par le 1er garant de la République de rester chez soi.

La liste n'est hélas pas exhaustive. Doit-on désormais se sentir coupable d'exercer notre liberté de conscience en exprimant dans une manifestation notre rejet d'une politique réactionnaire et liberticide ? doit-on rester divisé et se dire que tout est joué d'avance ?

La CGT ne fera pas l'autruche et croit encore et toujours à la lutte. Une lutte contre les projets de réformes actuels qui léseront encore un peu plus une grande partie de la population mais aussi une lutte pour les droits des travailleurs. Dans le cadre de la défense de notre liberté de manifester, la CGT a ainsi appelé nos collègues à se joindre à la manifestation strasbourgeoise du samedi 13 avril dernier.

C'était elle !

Le dernier opus de notre directrice a eu lieu lors du CTL du 9 avril dernier. Dans son analyse de départ, la directrice a raison : « aux mêmes arguments, les mêmes réponses ». A la lecture de nos déclarations liminaires, qui convergeaient vers l'idée commune de connaître enfin le projet de géographie revisitée appliquée à notre département, elle répondra que ce ne sera pas aujourd'hui que la communication sur le projet se fera. « Ce serait quelque chose de malhonnête, que de dévoiler ce qui n'est pas entériné ». Pourquoi se faire peur pour rien en somme, puisque ce qui n'est pas avalisé pourrait être abandonné du jour au lendemain ?

Faisant fi de cette rhétorique de bas étage, la Cigogne demandera sans doute l'avis à Darkmanin qui lui n'est effectivement pas perché au même niveau et poursuit effectivement sa guerre auprès des services publics. L'équation n'est pas facile à résoudre. Revenons aux propos de notre Directrice :

« nous vivons les choses comme vous, au jour le jour ». « Rien n'est fixé ». « Les résultats du grand débat tendent à faire dire que la population est en attente de plus de services publics et de moins d'impôts ». « Monsieur Darmanin a exprimé son souhait d'avoir des services davantage présents en milieu rural » etc.

Vous êtes plusieurs lecteurs à en appeler à notre loyauté et enfin de dévoiler ce qui sera l'ébauche de vos lendemains à la DGFIP ! Mais nous sommes au grand regret de devoir inlassablement répéter ce que vous savez déjà. C'était elle et nous étions nous, parité syndicale en demande.

Peut être devrions nous nous doter de quelques boules de cristal pour y lire l'avenir comme cela nous a été indirectement suggéré par la parité administrative...

Pour les micro-nouvelles de la direction, veuillez, cher lecteur, vous reporter à notre site où paraît notre compte-rendu de la séance.



Il faut jouer collectif !

Les dernières manifestations ont des cortèges hétérogènes. Ils rassemblent les hordes de mécontents malgré les propos du grand monarque qui considère, avec son dédain coutumier, qu'à partir d'un certain âge on doit rester chez soi !

Parlons alors ensemble de l'état de notre société actuelle :

Un vieux ne saurait être autre chose qu'un contributeur à l'économie du pays alors que dans le même temps, il n'aurait plus vocation à être écouté ? Il pourrait être ponctionné de diverses redevances sans avoir un mot à dire sur leurs destinations ? De même un jeune sait qu'il sera prélevé sur son salaire de diverses contributions permettant d'assurer un régime de retraites, une sécurité sociale...

La solidarité intergénérationnelle reste un des principes qui a permis d'asseoir certains fondements de notre société.

Dans le monde professionnel, on devient vite vieux. Le gouvernement entend nous faire travailler plus longtemps pour faire valoir des droits à pension. Les entreprises sont-elles en mesure de reconsidérer le rôle qu'un ouvrier de plus de 50 ans peut encore jouer dans la performance et la prospérité de celle-ci ? La démographie invite parfois certaines sociétés à les considérer comme des tuteurs, des « sachants » et donc a fortiori, des éléments formateurs pour les plus jeunes éléments.

D'un point de vue sociétal, les vieux sont devenus les cibles commerciales du service à la personne afin de prolonger, soi-disant, l'autonomie. Mais également cibles des services de vente à domicile, de la téléphonie mobile, d'internet, des agences de voyage, des centres de loisirs... Les sollicitations, aussi futiles

soient-elles sont nombreuses ; on crée des besoins pour ceux qui au départ n'en ont pas. Et pour tous ceux qui malheureusement ne sont pas dans un état médical leur permettant de jouir des différentes opportunités citées ci-dessus, on vient encore se saisir des montants de leurs pensions, ainsi qu'une partie des ressources de certains de leurs parents, en complément, pour justifier les prestations hautement facturées de certaines maisons pour séniors ou encore EHPAD...

Alors pourquoi Geneviève Legay, porte-parole d'ATTAC 06 et adhérente CGT était elle pacifiquement en train de manifester dans la rue ? Tout simplement pour nous interroger sur la solidarité intergénérationnelle ou plutôt la valeur qu'elle risque de prendre dans la société que l'on tente de mettre en place aux forceps. Qui plus est, la mise en place de telles dispositions a des effets pervers : elle contribue davantage à la dégradation de personnes précaires dont une bonne partie de femmes dans le lot des personnes concernées.

Le vieux est alors relégué dans un monde hors champs du monde social. Pour autant le jeune censé être valorisé par cet état est-il si privilégié ?

Les frontières entre jeune et vieux que l'on y met sont tangibles. Le vieux, c'est souvent l'autre tout simplement.

« La jeunesse n'est qu'un mot » indique Pierre Bourdieu, sociologue. Il souligne par ailleurs que « l'âge reste une donnée biologique socialement manipulée et manipulable. Ainsi les divisions entre les âges sont arbitraires. »

Selon ce dernier, la frontière entre la jeunesse et la vieillesse serait dans toutes les sociétés un enjeu de luttes.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :
Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54